

Vingt-huitième session du Comité de l'agriculture – Procédure de correspondance écrite

Point 4.3 de l'ordre du jour – Programme de travail pluriannuel du Comité

Réponse du Secrétariat aux questions écrites des Membres

Le Secrétariat remercie les Membres des observations qu'ils ont formulées au sujet du point 4.3 de l'ordre du jour: «Programme de travail pluriannuel du Comité». Toutes les observations ont été dûment notées et sont rapportées ci-après.

Le Secrétariat se félicite des observations formulées par l'Union européenne et ses 27 États membres, ainsi que de l'appréciation exprimée quant aux activités menées par le Comité de l'agriculture pendant la période intersessions, depuis la vingt-septième session du Comité, y compris la création du Sous-Comité de l'élevage, dont le but est de renforcer les avis techniques mis à la disposition du Comité sur les questions de fond relatives à l'élevage.

Le Secrétariat a pris note des remarques positives qui ont été exprimées au sujet de la collaboration renforcée de la FAO avec les comités techniques, ainsi qu'entre le Comité de l'agriculture et les autres organes directeurs et statutaires de l'Organisation, notamment la coordination renforcée entre le Comité de l'agriculture et le Comité des forêts s'agissant des questions intersectorielles.

Le Secrétariat note qu'il est recommandé au Comité de continuer à donner toute l'attention voulue aux répercussions de la pandémie de covid-19 sur l'agriculture et les systèmes alimentaires dans le monde et aux défis à dimensions multiples que posent le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et les conflits dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, défis qui sont exacerbés par les graves conséquences de la guerre en Ukraine et qui font partie des questions en suspens et des questions stratégiques devant faire l'objet d'un suivi sur la durée par le Comité de l'agriculture lors de ses prochaines sessions.

Le Secrétariat accueille favorablement la demande relative à l'examen régulier des pesticides très dangereux lors des sessions du Comité et à la communication aux Membres des activités menées à cet égard. Les pesticides très dangereux font peser des menaces considérables sur la santé humaine et sur l'environnement et risquent de compromettre la transition vers des systèmes agroalimentaires durables et la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La réduction des risques liés aux pesticides très dangereux constitue une priorité pour la FAO. La question des pesticides très dangereux est reconnue comme un sujet de préoccupation dans l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Un rapport de situation de la FAO, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur les pesticides très dangereux sera mis au point en vue de la cinquième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques tenue dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

Le Secrétariat a pris note de la nécessité d'examiner, au titre de l'ordre du jour du prochain Comité de l'agriculture, les priorités établies lors des conférences régionales, conformément au Cadre stratégique de la FAO 2022-2031 en relation avec le mandat du Comité.

Le Secrétariat se félicite du fait que les États-Unis d'Amérique aient souligné l'importance des activités du Comité et continuera de soutenir la participation régulière des Membres aux activités intersessions, en particulier au moyen de consultations, ainsi que l'exécution du Programme de travail pluriannuel de manière efficace.